



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Culture : dispositifs scolaires covid-19

Question écrite n° 34850

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs scolaires mis en place avec le décret du 29 octobre 2020. Ce décret met en œuvre le confinement et la fermeture de tous les commerces « non essentiels », et donc les salles de cinéma. Les seules sorties possibles pour les scolaires dans ce décret concernent les activités sportives mais aucunement la culture. Pourtant, les séances de cinéma sont indispensables à une continuité d'éducation à l'image pour le jeune public. Ce jeune spectateur est le futur public des salles de cinéma qui se trouvent, aujourd'hui, dans une situation très difficile. Ces séances de cinéma se déroulent dans un cadre sanitaire strict et sécurisé. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement va mettre en œuvre pour permettre aux scolaires de pouvoir pratiquer une activité culturelle.

Texte de la réponse

L'éducation artistique et culturelle (EAC) portée par les ministères en charge de l'éducation et de la culture repose sur trois piliers : il s'agit à la fois de développer les connaissances des élèves, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes. La fréquentation des œuvres dans les lieux de culture (en l'occurrence, les salles de cinéma) n'est effectivement plus possible actuellement, compte tenu de la situation sanitaire. Les salles de cinéma sont au cœur des dispositifs soutenus ou pilotés par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) avec ses partenaires (notamment les dispositifs CNC « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma », le prix Jean Renoir des lycéens et le César des lycéens), car elles offrent les conditions irremplaçables de découverte des œuvres cinématographiques, dans un espace adapté, à travers une expérience collective et une relation privilégiée avec des professionnels. Les ressources proposées aux écoles et aux établissements scolaires par le MENJS et ses partenaires depuis plusieurs années, notamment à travers le portail Eduthèque, trouvent un intérêt tout particulier dans la situation actuelle. Le site Lumni Cinéma, produit avec France Télévisions, par exemple, a été conçu initialement pour favoriser l'appropriation du cinéma par les enseignants de toute discipline en croisant l'éducation au cinéma et l'éducation par le cinéma. De manière complémentaire aux dispositifs déployés dans les salles de cinéma, Lumni Cinéma permet aux élèves de découvrir, sous la conduite de leurs enseignants, des œuvres patrimoniales ou contemporaines (longs ou courts métrages), accompagnées de dossiers pédagogiques. Par ailleurs, différentes ressources sont valorisées sur Eduscol pour découvrir des œuvres malgré l'impossibilité de se rendre dans les salles de cinéma ou bien pour comprendre des notions cinématographiques. Cette approche, qui ne se substitue pas à la sortie au cinéma, se veut complémentaire ; elle permet par exemple de découvrir des films en résonance avec des films qui seront vus en salles ultérieurement ou d'analyser des extraits en créant ainsi un horizon d'attente. La rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture est également primordiale et encouragée ; cela est toujours bel et bien possible comme l'indique la FAQ du protocole sanitaire mise à jour le 2 février 2021 : « Les intervenants extérieurs sont autorisés à intervenir dans les établissements scolaires sous réserve d'accord préalable du directeur d'école ou du chef d'établissement. » À défaut de rencontres physiques, parfois, des rencontres à distance peuvent aussi

offrir de belles opportunités d'échanges privilégiés ; cela a pu se vérifier notamment durant le premier confinement lors des huit rencontres organisées entre 800 lycéens et les réalisateurs du film Hors normes, Olivier Nakache et Eric Toledano, lauréat du César des lycéens. Ainsi, dans l'attente de la reprise des sorties scolaires en salles de cinéma, indispensables pour les élèves mais aussi les professionnels du cinéma, des alternatives sont proposées et valorisées pour assurer autant que possible la continuité pédagogique.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34850

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9105

Réponse publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 3009